

— 6 —

AUTORISATION D'ENVOI D'UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande présentée par la commission des affaires sociales tendant à obtenir l'autorisation de désigner une mission d'information en vue d'étudier les problèmes sanitaires, démographiques et sociaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Il a été donné connaissance de cette demande au Sénat dans la séance du 15 décembre 1960.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte le Sénat sur la demande présentée par la commission des affaires sociales.

Il n'y a pas d'opposition ?

Cette demande est acceptée.

En conséquence, la commission des affaires sociales est autorisée à désigner une mission d'information en vue d'étudier les problèmes sanitaires, démographiques et sociaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

— 7 —

MODIFICATION DE L'ARTICLE 28 DE LA CONSTITUTION

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi constitutionnelle.

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des dispositions de l'article 28 de la Constitution.

Je rappelle qu'en application de l'article 44 de la Constitution, le Gouvernement a demandé au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du texte en discussion, dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour expliquer son vote ?...

M. Jean Bertaud. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Jean Bertaud. Je tiens à informer nos collègues — je n'ai pu le faire ce matin — que les présidents de groupe, réunis avant-hier soir chez M. le Premier ministre, ont accepté les propositions qui leur avaient été faites, à savoir que le début de la session commençât le deuxième mardi d'avril. Seul M. Courrière s'y opposa, mais la majorité des présidents de groupe — je le répète — accepta ces propositions.

M. André Dulin. Cela ne nous regarde pas !

A gauche. Ils ont eu tort !

M. Emile Hugues. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Hugues.

M. Emile Hugues. Monsieur le ministre, ce matin, vous nous avez indiqué que le Gouvernement n'était pas demandeur. Dans son ensemble, la commission, qui s'est prononcée hier sur votre texte, n'est pas non plus demanderesse. Au surplus, si ce texte avait pour objet que nous devenions un Parlement à plein temps au lieu d'être un Parlement à mi-temps, peut-être aurions-nous pu accepter une réforme de la Constitution et la procédure un peu lourde de Versailles. Mais il nous semble étrange, au moment même où l'on a refusé de nous réunir en Congrès pour modifier l'article 86 de la Constitution, d'y aller pour avancer la date des vacances parlementaires de quinze jours. *(Très bien ! très bien ! et applaudissements.)*

C'est la raison pour laquelle le groupe de la gauche démocratique votera contre le projet. *(Applaudissements au centre et sur divers bancs.)*

M. le président. Il n'y a pas d'autre explication de vote ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 31) :

Nombre des votants	248
Nombre des suffrages exprimés	246
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	124
Pour l'adoption	86
Contre	160

Le Sénat n'a pas adopté. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche.)*

— 8 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE ALGERIENNE

M. le président. L'ordre du jour appelle une communication du Gouvernement sur la politique algérienne et le débat sur cette communication, conformément à l'article 39, alinéa 3, du règlement.

Je rappelle au Sénat que, pour ce débat, la conférence des présidents a fixé comme suit les temps de parole des différents groupes :

- Groupe communiste, 15 minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique, 55 minutes ;
- Groupe de l'U. N. R., 10 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 55 minutes ;
- Groupe des républicains populaires, 25 minutes ;
- Groupe socialiste, 25 minutes ;
- Sénateurs non inscrits, 10 minutes.

Je compte sur vous, mes chers collègues, pour m'aider à faire respecter autant que possible les temps de parole ainsi accordés par la conférence des présidents.

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes.

M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs, sur la terre d'Algérie déjà ensanglantée, de nouveaux morts, à Alger, à Oran, à Bône, plus d'une centaine ! Pourquoi ces morts ? Pourquoi ces émeutes ?

A l'origine, on découvre sans peine la volonté délibérée d'un petit nombre de provoquer à l'occasion du voyage du Président de la République de graves incidents et d'amener ainsi, à la faveur de troubles auxquels l'armée se serait prêtée, un total changement politique, marqué par l'impossibilité de procéder au référendum par le départ du Gouvernement et, si possible, du Président de la République lui-même.

Les quelque cinq à six mille manifestants, membres de la communauté européenne qui, à Alger, ont suivi le mot d'ordre de cette petite équipe décidée à tout entreprendre pour arriver à ses fins ont aussitôt provoqué une riposte venant des rangs de la communauté musulmane. Des agitateurs qui n'attendaient qu'une occasion de ce genre ont alors orienté cette manifestation au bénéfice de la rébellion. Les forces de l'ordre sont intervenues. Des unités ont dû ouvrir le feu. On sait, aujourd'hui, d'une manière qui n'est pas ambiguë, que la plupart des morts ne sont pas imputables au service d'ordre. La justice est saisie. Elle sera égale pour tous. Je veux dire : pour tous les mêmes tribunaux et les mêmes procédures.

Une première observation s'impose à l'esprit. Ces émeutes ont été le fait d'une minorité, d'une minorité d'origine européenne d'abord, d'une minorité musulmane ensuite. Certains avaient sans doute l'espoir que de violents incidents provoqueraient un soulèvement général de la communauté européenne dans toute l'Algérie. Ils avaient compté exploiter à leur profit les inquiétudes de cette communauté qui, devant les évolutions nécessaires, s'interroge sur son avenir. Ils se sont trompés.

D'autre part, la grande masse des musulmans, même à Alger, est restée tranquille et confiante. En d'autres termes, l'Algérie dans son ensemble est demeurée calme. Au cours de son voyage et malgré les manifestations organisées ici et là, le Président de la République a reçu un accueil profond et chaleureux. La population musulmane notamment, dans son immense majorité, lui a apporté un émouvant témoignage de confiance. En Kabylie où la pacification depuis dix-huit mois a profondément transformé la situation des villes et des campagnes, la population a fait preuve d'un grand enthousiasme.

Nous devons relever également la parfaite discipline de l'armée et la tenue exemplaire de l'ensemble des services de l'ordre. Au cours de son voyage, le général de Gaulle a eu l'occasion de s'adresser, à de nombreuses reprises, aux officiers. Il leur a dit que l'armée française était l'armée de la Nation ; qu'elle n'avait de grandeur, d'honneur et de raison d'être qu'au service de la Nation. Depuis quelques années, parce que telle est la volonté de la Nation, cette armée poursuit en Algérie une œuvre considérable qui dépasse les combats : œuvre d'ordre, de justice et de progrès. Alors que l'Algérie, par la force des choses, connaît une profonde évolution et que les transformations politiques qui lui donnent un visage nouveau ne peuvent que s'accroître, l'armée française, parce que telle est la volonté de la Nation, maintient sa présence et continue son œuvre. Il n'est pas possible que l'armée apparaisse comme liée à une faction. Ce langage a été compris. Il ne pouvait pas ne pas être compris.

Il convient maintenant de regarder devant nous.

L'Etat ne peut tolérer qu'un petit nombre s'arroge le droit de parler au nom d'une communauté et de l'orienter dans la voie de la violence. La violence engendre la haine et, si l'on veut éviter